

L' augmentation du taux de cotisation retraite des fonctionnaires.

**Il passe de 7,85 % à 8,12% en 2011
et atteindra à terme 10,55%.**

Alors que le gouvernement a décidé le blocage de nos salaires en 2011, le décret 2010- 1749 publié au journal officiel du 31 décembre officialise l'augmentation des cotisations retraites.

De facto les rémunérations des fonctionnaires vont baisser en 2011, la CFTC demande au gouvernement l'ouverture de vraies négociations salariales.

Le décret

Décret n°2010-1749 du 30 décembre 2010 portant rel èvement du taux de cotisation des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Le taux de la cotisation du code des pensions civiles et militaires de retraite et des retenues mentionnées et évolue dans les conditions figurant dans le tableau suivant :

ANNÉE	TAUX
2010	7,85 %
2011	8,12 %
2012	8,39 %
2013	8,66 %
2014	8,93 %
2015	9,20 %
2016	9,47 %
2017	9,74 %
2018	10,01 %
2019	10,28 %
A compter de 2020	10,55 %